

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
6 février 2026

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février à dix-huit heures trente, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 06/02/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle polyvalente de THIEBAUMENIL 36 D400 54300 THIEBAUMENIL.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MULLER, Catherine PAILLARD, Laurie PERISSE, Gérard RITZ, Christophe SONREL, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Absents représentés : Fabrice BOYER pouvoir donné à Jacques LAVOIL, Matthieu SIGIEL pouvoir donné à Gérard RITZ

Absents : Jean-Paul FRANCOIS, Christian GEX, Bruno MINUTIELLO, Pierre-Jean COURBEY, Linda KWIECIEN

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe COLIN

Membres présents.....22
Absents représentés.....2
Absents.....5
Votants.....24

Délibération 2026 006

FINANCE - Affectation des résultats du budget Principal 2025

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	2	24	0	0	0

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2025 de :	55 866.73 €
Un excédent reporté de :	46 132.41 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	101 999.14 €

Un excédent d'investissement pour l'exercice 2025 de :	62 713.19 €
Un excédent reporté de :	343 395.04 €
Un excédent d'investissement cumulé de :	406 108.23 €
Un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un excédent de financement de :	406 108.23 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	101 999.14 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	101 999.14 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	406 108.23 €
--	--------------

Après avis favorable du bureau de pôle, et après avoir approuvé le compte financier unique du budget Principal de l'exercice 2025, le Comité de pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 20 février 2026
Philippe DANIEL,
Président



Philippe DANIEL

Philippe DANIEL
2026.02.20 12:19:35 +0100
Ref:10486551-15813512-1-D
Signature numérique
Président du PETR du Pays du
Lunévillois